

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

7^e séance, 17^e année

Province de Québec
Commission scolaire des Navigateurs
Saint-Romuald

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Navigateurs, tenue le 2 décembre 2014, 19 h, au centre administratif de Saint-Romuald, au 1860, 1^{re} Rue, Saint-Romuald, **sous la présidence de monsieur François Caron.**

Membres du conseil des commissaires présents :

Monsieur François Caron, président du conseil des commissaires et du comité exécutif
Monsieur Michel Bédard, commissaire
Madame Pascale Bélanger, commissaire
Madame Lynda Bilodeau, commissaire
Monsieur Mathieu Boilard, commissaire
Monsieur Jérôme Demers, commissaire-parent
Monsieur François-Yves Dubé, vice-président du conseil des commissaires
Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent
Monsieur Jean-François Labbé, commissaire
Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay, commissaire-parent
Monsieur Richard Légaré, commissaire
Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent
Madame Catherine Nadeau, commissaire
Monsieur Freddy Ntako, commissaire
Monsieur Marcel Vézina, commissaire
Monsieur Denis Vien, commissaire

Membres du personnel administratif présents :

Madame Esther Lemieux, directrice générale
Monsieur Benoit Langlois, directeur général adjoint
Madame Guylaine Giguère, secrétaire générale
Monsieur Denis Bourbeau, directeur des Services des ressources humaines et des communications
Monsieur Dany Deschênes, directeur des Services des ressources matérielles
Madame Claire Gagnon, directrice des Services éducatifs
Monsieur Pierre Gaumont, directeur des Services des ressources en technologie de l'information et des communications

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Recueillement

1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président

Après un moment de recueillement, le président déclare la séance extraordinaire du conseil des commissaires en date du 2 décembre 2014 ouverte à 19 h 02.

1.3 Vérification de la légalité de la séance

1.3.1 Avis de convocation

Les membres du conseil des commissaires ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la *Loi sur l'instruction publique*.

Procès-verbal du conseil des commissaires Commission scolaire des Navigateurs

1.3.2 Quorum

La secrétaire générale confirme qu'il y a quorum.

CC-14-15-069

1.4 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1.0 Préliminaires

- 1.1 Recueillement
- 1.2 Ouverture de la séance extraordinaire par le président
- 1.3 Vérification de la légalité de la séance
 - 1.3.1 Avis de convocation
 - 1.3.2 Quorum
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Interventions du public

2.0 Décisions

- 2.1 Regroupement des commissions scolaires – Proposition
- 2.2 Situations éthiques et de conformité

3.0 Questions diverses

- 3.1 Questions et messages des commissaires

4.0 Levée de la séance

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5 Interventions du public

Sujet :

Redécoupage des commissions scolaires – Arguments favorables au statu quo pour l'École Belleau, Gagnon

Madame Sabrina Ouellet, parent, et Karine Morency, présidente du conseil d'établissement, de l'École Belleau, Gagnon, déposent une pétition qui vise à demander au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, que la municipalité de Saint-Henri demeure sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs. Une lettre, signée par tout le personnel de l'école, les résolutions R-14-15/24 et R14-15/25 adoptées par le conseil d'établissement de l'école Belleau, Gagnon ainsi que la résolution 221-14 adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Henri ont été déposées et elles seront transmises au ministre.

Sujet :

Redécoupage des commissions scolaires – Arguments favorables au statu quo pour l'École du Bac

Monsieur Jean-Philippe Caron, président du conseil d'établissement de l'École du Bac et représentant des parents de la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, informe les membres du conseil des commissaires qu'une pétition est en cours afin que la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon demeure sur le territoire de la Commission scolaire des Navigateurs. Ils ont communiqué avec la municipalité afin de les informer de la situation. Le conseil municipal de Saint-Lambert-de-Lauzon a adopté une résolution à cet effet le 1^{er} décembre 2014. Une lettre, signée par tout le personnel de l'école, sera aussi transmise au ministre.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

2.0 DÉCISION

CC-14-15-070

2.1 Regroupement des commissions scolaires – Proposition

ATTENDU les différents scénarios discutés avec la possibilité d'une fusion avec une autre commission scolaire;

ATTENDU que les représentants du conseil d'établissement de l'École Belleau, Gagnon ainsi que ceux de l'École du Bac ont exprimé leur souhait de demeurer avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU le dépôt d'une pétition par les parents et les citoyens de la municipalité de Saint-Henri;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil d'établissement de l'École du Bac;

ATTENDU que les municipalités de Saint-Henri et de Saint-Lambert-de-Lauzon ont exprimé leur volonté de demeurer avec notre commission scolaire;

ATTENDU la volonté politique exprimée dans la région des Appalaches à ouvrir un dialogue avec la Commission scolaire des Navigateurs;

ATTENDU les délibérations des membres du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Légaré et résolu :

QUE la Commission scolaire des Navigateurs continue à servir la population de Saint-Henri et de Saint-Lambert-de-Lauzon puisque celle-ci s'est fortement exprimée pour maintenir le lien avec notre commission scolaire;

QUE la Commission scolaire des Navigateurs ouvre le dialogue avec la Commission scolaire des Appalaches et la Commission scolaire de la Côte-du-Sud si tel est le souhait du conseil des commissaires de ces commissions scolaires;

SI ce souhait est exprimé par l'une ou l'autre de ces commissions scolaires, de mandater la Direction générale à présenter un portrait de la situation lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires qui devra se tenir avant le 18 décembre 2014;

DE transmettre la présente résolution au conseil d'établissement de l'École Belleau, Gagnon ainsi qu'à celui de l'École du Bac.

ADOPTÉE à l'unanimité

PROPOSITION DE HUIS CLOS

CC-14-15-071

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires, madame Esther Lemieux, monsieur Benoit Langlois et monsieur Denis Bourbeau siègent à huis clos pour discuter du point 2.2 – Situations éthiques et de conformité;

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 21 h 55.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

PROPOSITION DE RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

CC-14-15-072

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Yves Dubé et résolu :

QUE les membres du conseil des commissaires, madame Esther Lemieux, monsieur Benoit Langlois et monsieur Denis Bourbeau siègent à nouveau en séance publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Il est 22 h 53.

Monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent, prend la parole. Il accepte de se retirer du comité de vérification pour les motifs discutés en huis clos.

2.2 Situations éthiques et de conformité

Le président de la commission scolaire agit à titre de président d'élection.

Mise en candidature pour l'élection d'un membre du conseil des commissaires au comité de vérification

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François Caron et résolu :

QUE monsieur Matthieu Mellon soit mis en candidature pour le poste de membre du comité de vérification.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jérôme Demers et résolu :

QUE monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay soit mis en candidature pour le poste de membre du comité de vérification.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-François Labbé et résolu :

QUE madame Lynda Bilodeau soit mise en candidature pour le poste de membre du comité de vérification.

Madame Lynda Bilodeau accepte.

Monsieur Jean-Philippe Lachance-Tremblay retire sa candidature.

Monsieur Matthieu Mellon accepte.

Désignation d'un scrutateur

CC-14-15-073

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Bédard et résolu :

QUE monsieur Benoit Langlois soit désigné scrutateur aux fins de l'élection d'un membre du conseil des commissaires au comité de vérification en remplacement de monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent.

ADOPTÉE à l'unanimité

À la suite d'un vote secret, Monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent, est élu.

**Procès-verbal du conseil des commissaires
Commission scolaire des Navigateurs**

CC-14-15-074

Rescindée
le 28 avril
2015

CC-14-15-134

BL

ATTENDU la démission de monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent, à titre de membre du comité de vérification;

ATTENDU que le comité de vérification doit présenter sa recommandation quant à l'approbation des états financiers vérifiés au conseil des commissaires;

ATTENDU que le rapport annuel de la commission scolaire doit être transmis à monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au plus tard le 31 décembre 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Pascale Bélanger et résolu :

DE RESCINDER, en partie, la résolution numéro CC-14-15-062 adoptée par le conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 25 novembre 2014 et de nommer monsieur Matthieu Mellon, commissaire-parent, à titre de membre du comité de vérification en remplacement de monsieur Alain Gaudreau, commissaire-parent.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.0 QUESTIONS DIVERSES

3.1 Questions et messages des commissaires

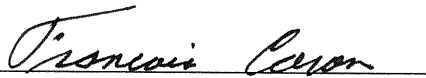
Aucune question.

4.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marcel Vézina et résolu :

D'adopter la levée de la séance à 23 h 13.

ADOPTÉE à l'unanimité



François Caron
Président



Guylaine Giguère, avocate
Secrétaire générale